SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 JANVIER 2011 — 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption du procès-verbal des séances tenues en décembre 2010;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 31 décembre 2010;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;

2.6 Renouvellement du contrat numéro 162681 avec la compagnie Great West relativement aux assurances collectives des employés de la Ville ;

2.7 Adoption du règlement numéro 459-2010 abrogeant et remplaçant le règlement 459-2009, tel qu'amendé, concernant les modalités de paiement des taxes municipales, compensations et toutes autres sommes dues à la Ville ;

2.8 Engagement à terminer le projet et à accepter la responsabilité de tous les coûts engagés après le 31 octobre 2011 dans le cadre du projet de la réfection de la côte Saint-Nicholas;

2.9 Autorisation de signature – Programme climat municipalités;

2.10 Achat de publicité dans la cadre de la période des fêtes;

2.11 Ajustement salarial – Directeur général;

2.12 Ajustement salarial – Directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme;

2.13 Acceptation de l'offre de service du CRM concernant le grief 1-2010.

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis –décembre 2010;

3.2 Autorisation au directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme de procéder à une recherche de candidature à titre de stagiaire ou inspecteur temporaire en environnement.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

5. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Achat de billets pour un souper-bénéfice – spectacle d'humour ;

6.2 Achat de billets pour le concert Celtique World – Diffusions Amal Gamme.

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Octroi du contrat – impression du Colombanois;

7.2 Autorisation de procéder à l'acquisition de rayonnage pour les nouveaux locaux de la bibliothèque et le déménagement et abrogation de la résolution 659-12-10;

7.3 Autorisation de procéder à l'acquisition d'ameublements pour la bibliothèque;

7.4 Autorisation de fermeture de la bibliothèque municipale;

7.5 Octroi du contrat – Déménagement de meubles et boites de la bibliothèque.

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE